

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 octobre 2018

CDCPP-Bu(2018)10
Point 4.3 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Le Bureau est invité à prendre connaissance des travaux de mise en œuvre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage (Annexe 1 à ce document), et en particulier, à :

1. Textes de référence du Comité des Ministres

– noter que le Projet de recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : création de fonds publics pour le paysage, tel qu'approuvé par le CDCPP lors de sa 7^e Réunion (Strasbourg, 6-8 juin 2018), sera prochainement examiné par le Comité des Ministres ;

2. Parties à la Convention

– inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de signer et/ou ratifier la Convention européenne du paysage (Annexe 2 à ce document) ;

– prend connaissance de la tenue d'une Table ronde sur la Convention européenne du paysage, ainsi que cela avait été proposée par le Chef de la Mission du Belarus auprès du Conseil de l'Europe et la Représentante du Ministère de la Culture lors de la 7^e Réunion du CDCPP, le 5 novembre 2018 ;

3. Politiques nationales du paysage: Système d'information

– se féliciter du développement des politiques nationales du paysage des Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;

– inviter les Correspondants nationaux du [Système d'information de la Convention européenne du paysage](#) (liste à l'Annexe 2 à ce document) à compléter et/ou mettre à jour le questionnaire en ligne pour le 15 décembre 2018, en vue d'élaborer les rapports nationaux des Etats parties à la Convention, et de compléter la Plateforme d'information sur la Convention ;

– prendre note des éléments qui suivent :

- un mot de passe a été communiqué pour cela à cet effet par le Secrétariat aux Correspondants nationaux du Système d'information de la Convention européenne du paysage;
- ces représentants nationaux sont priés de bien vouloir informer le Secrétariat de la Convention (courriels : maguelonne.dejeant-pons ; susan.moller@coe.int), en cas de changement de nom du représentant national correspondant du Système d'information de la Convention européenne du paysage) ;
- la Partie publique du Système d'information est accessible sur le site de la Convention : https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx?=fr

– inviter les représentants des Etats Parties à la Convention, s'ils le souhaitent, à traduire le [Glossaire](#) du système d'information de la Convention européenne du paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) ;

4. Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention

- prendre note de préparation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra sous les auspices de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019 ;

5. Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention

- prendre note des résultats positifs de la [21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage sur « Paysage et éducation »](#) (Tropea, Italie, 3-5 octobre 2018) organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère pour les biens et les activités culturels de l'Italie et la collaboration des Régions de Calabre et de Basilicate ;
- prendre note de la préparation des réunions suivantes :
 - 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* » (Séville, Espagne, 14-16 mars 2019) ;
 - 24th Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* » (Lausanne, Suisse, 19-21 octobre 2020) ;

6. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe

- se féliciter de la [Deuxième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe](#), célébrée le 20 octobre 2018. Un message, portant sur le thème de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Paysage et éducation* » invite les autorités publiques et autres acteurs du paysage à promouvoir « des enseignements scolaire et universitaire abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement » (Article 6 de la Convention) ;
- se féliciter de la tenue de la [Conférence nationale de la Croatie: L'approche intégrée de la protection, de l'aménagement et de la gestion du paysage](#) (Zagreb, Croatie, 20 octobre 2018), organisée dans le cadre de la Présidence Croate du Conseil de l'Europe pour la célébration de la Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, par le Ministère de la construction et de l'aménagement du territoire et l'Institut croate pour l'aménagement du territoire, et le Conseil de l'Europe avec le soutien du Ministère de la culture de Croatie, du Ministère de l'environnement et de l'énergie de la Croatie, et du Fonds de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique de la Croatie ;

7. Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

– en ce qui concerne la 5^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017), prendre note avec intérêt des résultats favorables de la [20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 5^e session 2016-2017 »](#) et Célébration de la 5^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018), organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie ;

– en ce qui concerne la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019), prendre note de l'invitation adressée aux Parties à la Convention (courrier électronique du 11 octobre 2017 adressé aux Représentations permanentes avec copie aux membres du CDCPP et représentants nationaux pour la mise en œuvre de la Convention) de présenter, pour le 30 janvier 2019, des candidatures au Secrétariat du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;

– prendre note de la tenue de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e session 2018-2019 » et Célébration de la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2019 ;

8. Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

– prendre note de la poursuite des travaux destinés à présenter les projets de l'[Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) sur le site de la Convention ;

9. Observatoire du paysage: Plateforme d'information

– prendre note de la mise en place de la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#), destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; les travaux menés pour sa mise en œuvre.

*

Annexe 1

Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019/20¹

*adoptés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage le 24 mars 2017
et le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage le 15 juin 2017
(dates des réunions mises à jour)*

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant tous les deux ans les Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (une référence devrait être mentionnée dans le mandat du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage - CDCPP) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention ;
3. Maintenant le Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6), et en engageant sa troisième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux sur les politiques publiques des Parties à la Convention ;
4. Poursuivant l'organisation des Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage ;
5. Poursuivant l'élaboration de Rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés (les eaux intérieures et maritimes seront aussi prises en considération) ;
6. Mettant en place un Groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », en vue de préparer un projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres ;
7. Promouvant des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat.

1. Le Programme de travail se propose de couvrir la période comprise entre les 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

**Plan d'action pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
2017-2019/20**

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 10-12 mai 2017, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 7-8 mars 2017 ; Strasbourg, 12 décembre 2017);
- Mise en place du Groupe de travail « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités ;
- Préparation de la Partie paysage de la 7^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 6-8 juin 2018, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 10 avril 2018 ; autres dates à confirmer);
- Organisation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 May 2019.

Documentation :

- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Organisation de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Organisation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019 ;
- Organisation de la 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « L'intégration du paysage dans les politiques », Lausanne, Suisse, 19-21 octobre 2020 ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- Préparation de Rapports CEP sur « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international » (sur la base du Système d'information ELC L6) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage des espaces ruraux : thématiques

- générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs et terrasses de pierre sèche, haies...) » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage péri-urbain et qualité de vie » ;
 - Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Les nouvelles énergies comme un défi pour le paysage » ;
 - Préparation de Rapports CEP et propositions sur « L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)... ».

Documentation :

- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « Dimensions du paysage » ;
- Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014.

3. Mise en œuvre de l'article 6. A. « Mesures particulières : Sensibilisation »

- Mise à jour de l'Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue Futuropa sur Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (N° 4, 2018/2019) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...).

Documentation :

- Diffusion de la revue Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Paysage et espaces publics : l'échelle humaine » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6. B. « Mesures particulières : Formation et Education »²

- Organisation de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation », Catanzaro, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;
- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « Paysage et éducation ».

2. Lors de sa réunion du 3 octobre 2015, le Groupe de travail de la CEP a considéré le suivi à donner aux décisions de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage concernant le développement du matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement secondaire et a décidé que la nécessité et la forme du travail à développer serait fondée sur les données collectées dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage [CEP-CDCPP-WG (2015) 37F].

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage www.coe.int/conventioneuropennedupaysage ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage).

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Le paysage et la coopération transfrontalière » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017, et à l'occasion d'autres événements ;
- Préparation de CEP Projet de Résolution sur « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » ;
- Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Publication sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Projets de la 5^e Session du Prix) ;
- Organisation de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017 », Daugavpils, Lettonie, 9-21 juin 2018 ;
- Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance ;
- Organisation de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, 2018-2019 ;
- Organisation de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2018-2019 », juin 2019.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Diffusion et traductions de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

*

Annexe 2

Etat des signatures et des ratifications de la Convention européenne du paysage

Etat des signatures et ratifications du traité 176

Convention européenne du paysage

Situation au 17/05/2018

Titre	Convention européenne du paysage
Référence	STE n°176
Ouverture du traité	Florence, 20/10/2000 - Traité ouvert à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et à l'adhésion de l'Union européenne et des Etats européens non membres
Entrée en vigueur	01/03/2004 - 10 Ratifications.

Etat ayant signé Etat ayant ratifié Etat n'ayant ni signé ni ratifié Etat ayant suspendu Etat ayant dénoncé

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Notes	R.	D.	A.	T.	C.	O.
Membres du Conseil de l'Europe										
Albanie										
Allemagne										
Andorre	23/03/2011	07/03/2012	01/07/2012							
Arménie	14/05/2003	23/03/2004	01/07/2004							
Autriche										
Azerbaïdjan	22/10/2003	30/08/2011	01/12/2011							
Belgique	20/10/2000	28/10/2004	01/02/2005							
Bosnie-Herzégovine	09/04/2010	31/01/2012	01/05/2012							
Bulgarie	20/10/2000	24/11/2004	01/03/2005							
Chypre	21/11/2001	21/06/2006	01/10/2006							
Croatie	20/10/2000	15/01/2003	01/03/2004							
Danemark	20/10/2000	20/03/2003	01/03/2004					T.		
Espagne	20/10/2000	26/11/2007	01/03/2008							
Estonie	20/12/2017	08/02/2018	01/06/2018							
Fédération de Russie										
Finlande	20/10/2000	16/12/2005	01/04/2006							
France	20/10/2000	17/03/2006	01/07/2006							
Géorgie	11/05/2010	15/09/2010	01/01/2011							
Grèce	13/12/2000	17/05/2010	01/09/2010							
Hongrie	28/09/2005	26/10/2007	01/02/2008							
Irlande	22/03/2002	22/03/2002	01/03/2004							
Islande	29/06/2012									
Italie	20/10/2000	04/05/2006	01/09/2006							
Lettonie	29/11/2006	05/06/2007	01/10/2007							
L'ex-République yougoslave de Macédoine	15/01/2003	18/11/2003	01/03/2004							
Liechtenstein										
Lituanie	20/10/2000	13/11/2002	01/03/2004							
Luxembourg	20/10/2000	20/09/2006	01/01/2007							
Malte	20/10/2000									
Monaco										
Monténégro	08/12/2008	22/01/2009	01/05/2009							
Norvège	20/10/2000	23/10/2001	01/03/2004							
Pays-Bas	27/07/2005	27/07/2005	01/11/2005					T.		

Annexe 3

**Liste des correspondants du Système d'information du
Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage**

Etat	Région	Profil	Nom	Prénom
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"		National	CAVDAROVA	Valentina
Andorre		National	MOLES	Anna
Arménie		National	SARKISYAN	Naira
Azerbaïdjan		National	PASHAYEV	Jeyhun
Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Regional	LEROY	Isabelle
Belgique	Flandre	Regional	DE MEYER	Sarah
Belgique	Wallonie	Regional	DECONINCK	Mireille
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Bosnie-Herzégovine	Regional	ABDIJEVIC	Lamija
Bosnie-Herzégovine	République de Srpska	Regional	RADOSEVIC	Dejan
Chypre		National	ENOTIADES	Phaedon
Conseil de l'Europe		Administrator	DÉJEANT-PONS	Maguelonne
Conseil de l'Europe		Administrator	ELCL6	John
Conseil de l'Europe		Administrator	NUNES	Susana
Conseil de l'Europe		Administrator	GINCHEVA	Daniela
Croatie		National	DUMBOVIC BILUSIC	Biserka
Croatie		Delegate	BOJIC	Mirna
Croatie		Delegate	GOJEVIC	Ingrid
Croatie		Delegate	VIDAKOVIĆ	Martina
Croatie		Delegate	BONACCI	Duje
Danemark		National	GINSBAK	Anette
Espagne		National	CARO	Carmen
Espagne	Communauté de Valence	Regional	MATAMOROS	Consuelo
Espagne	Communauté de Madrid	Regional	MERINO	Pilar
Espagne	Estrémadure	Regional	CANO	Javier
Estonie		National	PALM	Piret
Finlande		National	LAURILA	Maija
France		National	TRANSY	Julien

France	National	TRANSY	Julien
Géorgie	National	LEVIDZE	Tea
Grèce	National	GOURGIOTIS	Anestis
Hongrie	National	KINCSES	Krisztina
Irlande	National	COLREAVY	Martin
Italie	National	ALESSANDRO	Maria Maddalena
Lettonie	National	GRANTA	Dace
Lituanie	National	BEZARAS	Vidmantas
Luxembourg	National	PHILIPPART	Robert
Monténégro	National	LJESKOVIC MITROVIC	Sanja
Norvège	National	MORTENSEN	Liv Kirstine
Pays-Bas	National	ROS	Peter
Pologne	National	KOSEWSKA	Malgorzata
Portugal	National	MAGALHÃES	Marta
République de Moldova	National	SERBINOS	Olga
République slovaque	National	CSONTOS ŠIMOŇÁKOVÁ	Zlatica
République tchèque	National	TOBIKOVA	Julia
Roumanie	National	GINAVAR	Anca Ileana
Royaume-Uni	National	TUNNICLIFFE	Sarah
Saint-Marin	National	MAZZA	Lucia
Serbie	National	FILIPOVIC	Biljana
Slovénie	National	HLADNIK	Jelena
Suède	National	GREN	Leif
Suisse	National	RUDAZ	Gilles
Turquie	National	ÇETİN SÖNMEZ	Gülhan
Ukraine	National	LEGKA	Olena

*